

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 2 — 21 — — soir, Omnibus.
 4 — 12 — — Express.
 7 — 13 — — Omnibus.
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 51 — — Express.
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 52 — — soir, Omnibus.
 10 — — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On connaît maintenant d'une manière officielle les traités d'alliance qui placent, en cas de guerre, sous le commandement supérieur du roi de Prusse les armées de la Bavière, du Wurtemberg, du grand-duché de Bade et du grand-duché de Hesse.

Le *Courrier du Palatinat* célèbre le traité prusso-bavarois comme une heureuse victoire pour « la constitution de l'Allemagne. » Il a toutefois la sincérité de l'appeler un « sacrifice. »

« Cela a été de la part du roi de Bavière une grande et noble pensée de placer le commandement de l'armée, en temps de guerre, aux mains du chef de l'empire allemand, et nous ne doutons pas qu'elle ne porte de bons fruits. La position de notre pays sera dorénavant exempte pour toujours de tout caractère équivoque; il prendra sa place parmi les peuples allemands avec force et dignité, et si l'on pouvait prétendre que l'Allemagne n'était jusqu'ici qu'une conception géographique, on pourra dire bientôt à bon droit que la différence entre le Sud et le Nord n'est plus qu'une différence géographique.

« . . . Elle trouvera là une meilleure garantie de son indépendance que l'apparence de souveraineté que quelqu'un de ses grands voisins pourrait sans doute exploiter à son profit, mais en abandonnant la Bavière à son propre sort, après en avoir tiré tout ce qui lui aurait convenu. »

La *Presse* de Vienne est loin de partager

cet enthousiasme unitaire. Au lieu de félicitations pour « cette grande et noble pensée », elle décoche au roi de Bavière d'amères raileries :

« Le roi de Bavière ne sera plus, comme au Japon, que le chef spirituel de son Etat; mais, pour ne pas être accusé d'injustice, ajoutons bien vite que la direction des théâtres et des institutions musicales, non compris le corps des tambours et des fifres de l'armée, restera entre ses mains.

« Ce que nous venons de dire à l'égard de la Bavière n'est qu'un exemple qui naturellement s'applique aussi aux Etats de l'Allemagne méridionale qui sont entrés ou entreront dans de semblables rapports avec la Prusse.

« Il n'y a pas de paroles capables de rendre à ces Etats ce qu'ils ont perdu en véritable pouvoir. »

Passons à l'Autriche. Quelle doit être son attitude en présence de cette fédération militaire sous l'autorité victorieuse de la Prusse ?

Les uns se déclarent hardiment pour une alliance avec la Prusse; les autres protestent avec vigueur contre toute union avec les vainqueurs de Sadowa.

Le *Fremdenblatt* dit :

« . . . Si, en effet, ainsi que nous l'espérons et le désirons, la Prusse elle-même, aujourd'hui que sa propre position en Allemagne est assurée, se prêtait franchement à un traité d'alliance avec l'Autriche, nous pensons que notre gouvernement ne devrait pas hésiter longtemps à faire marcher sa politique de concert avec celle de la puissance nationale allemande, dès qu'elle aurait obtenu les

garanties nécessaires pour l'utilité pratique d'une semblable alliance. On arriverait par là à une garantie de la paix de l'Europe sans pareille depuis cinquante ans, et par une impulsion commune et intelligente donnée aux intérêts de l'Allemagne et de l'Autriche, on parviendrait à aplanir les conflits difficiles qui menacent surtout nos frontières du sud-est. »

Mais le parti militaire et le parti libéral sont énergiquement récalcitrants à l'idée d'un pareil rapprochement.

La *Presse*, de Vienne, la repousse avec indignation.

Ajoutons, enfin, que la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, prend sa voix la plus douce, — une voix de sirène, dit un journal viennois, — pour persuader à l'Autriche qu'elle doit devenir l'amie de la Prusse; aux Autrichiens, que « le bien de leur patrie » exige cette alliance.

On croit à Vienne, dans le monde diplomatique, qu'en outre des traités fondamentaux conclus par la Prusse avec les Etats du Sud, il existe encore des conventions spéciales concernant l'exécution des traités déjà publiés.

On assure qu'immédiatement après l'ouverture des négociations de Nikolsburg, quelques négociateurs des Etats moyens proposèrent à M. de Bismarck de neutraliser le Sud de l'Allemagne, mais le ministre prussien répondit par un refus catégorique.

On assure que le gouvernement de Saint-Petersbourg se propose d'établir un synode catholique qui serait la plus haute autorité de l'Eglise catholique en Russie.

Les dépêches de Londres nous apprennent que, malgré les violents discours de M. Gladstone, la Chambre des communes a consenti à la seconde lecture du bill de réforme. Ce bill a été renvoyé à l'examen de la Chambre tout entière, constituée en comité, et c'est dans le sein de ce comité que la véritable discussion aura lieu sur les nombreuses clauses de la loi de réforme. Il est probable que le cabinet abandonnera dans cette discussion l'article relatif au double suffrage, et se conciliera ainsi le vote favorable de la majorité des Communes, pour la troisième et définitive lecture du bill.

Une dépêche privée a annoncé qu'une révolution avait éclaté à Haïti et que le président Geffard, renversé par l'insurrection, avait dû se réfugier à bord d'un navire de guerre étranger.

Des dépêches de Port-au-Prince du 5 mars, que nous recevons, nous permettent de rectifier ces nouvelles. Un mouvement a eu lieu, en effet, dans cette ville, mais le président Geffard, agissant constitutionnellement, avait changé son ministère et accordé une amnistie générale. Malgré ces concessions loyalement consenties, il avait été forcé de faire venir des troupes; mais le pays, aux dernières nouvelles était tranquille.

Une note de l'Agence Havas confirme d'ailleurs ces informations; elle fait remarquer, conformément à ce que nous venons de dire, que des lettres de Port-au-Prince, en date du 8 mars, signalent un changement ministériel à la suite d'une manifestation populaire,

FABLETTON.

18

LE VALLON DES BRUYÈRES.

(Suite.)

Donatienne joignait les mains et attendait en tremblant la conclusion de la fermière.

— Combien y a-t-il dans le sac? demanda Catherine en passant un trousseau de clefs à Pascal, qui alla droit à la grande salle.

— Une soixantaine de francs, cria le fermier du fond de la chambre.

— Tu vois, ma mie, malgré ma bonne volonté... Oh? pourtant, reprit Catherine en s'adressant à Pascal qui lui remettait les clefs, si tu conduisais les vaches au gros Mathieu, il y a du comptant à toucher là.

— Ma foi, j'irai tout de même; voilà le vent à la bise, la neige sera bientôt solide sous le pied.

Les deux jeunes filles devenaient radieuses.

— Il faut penser à tout, reprit Catherine qui ne les perdait pas de vue. Mathieu est plus souvent sur les routes que chez lui; si tu ne le trouvais pas... ?

— Diabole! c'est vrai, et plus de dix fois ça s'est rencontré.

— Il y aurait bien une éclipse sur la physionomie des intéressées.

— Il y eut bien un moyen de parer au risque, reprit Catherine. Si Guercheville ne tournait pas le dos à la destination, il y a là cinq pièces de vin à livrer à l'auberge du *Mamelouck*. Pas de danger que Brunet soit dehors.

— Dame! je ne peux pas me dédoubler, quoiqu'il y ait de l'étoffe, répondit Pascal.

— Faites excuse, bourgeoise, hasarda Magloire; est-ce que, pendant que le patron irait chez M. Mathieu, je ne pourrais pas charrier du côté de Guercheville?

— Bien trouvé, mon garçon, s'écria Catherine en battant des mains, et Laurent pourrait t'accompagner. Tout est convenu avec Brunet, et il faudrait du malheur, si l'on ne touchait pas à droite ou à gauche de quoi faire la somme à la petite.

— Est-ce Dieu possible! s'écria Donatienne.

— Il faut que je vous embrasse pour ça, tant pis! dit Reinette en sautant au cou de la fermière, pendant que son amie déposait une larme et un baiser sur les mains noires de Catherine.

— Soyez bénie, murmura l'orpheline; Dieu vous rendra le bien que vous faites, soyez-en sûre.

— Vive la bourgeoise! cria Magloire à pleins poumons et en levant son verre au-dessus de sa tête.

Le vivat fut répété en chœur avec un bruit d'explosion.

Pascal remplit tous les verres et tous les verres s'entre-choquèrent.

Jamais on n'avait trinqué avec un pareil ensemble et un tel enthousiasme. Le petit tournebroche Brisquet se trouva, on ne sait comment, posé en Renommée, sur un pied, au milieu des assiettes. Il fallait l'entraîner général et les nombreuses libéralités de la cruche pour expliquer une pareille audace. C'était une infraction inouïe aux lois de la police intérieure. Les saturnales antiques pourraient seules servir de pendant à cette révolution domestique.

— Il est vrai qu'il y avait quelque chose de plus étonnant encore, c'étaient la bienveillance et la générosité de la fermière; un miracle eût moins étonné les gens qui en étaient témoins.

D'un geste moitié gracieux, moitié impératif, Catherine réclama le silence.

Les flots de la mer Rouge ne se montrèrent pas plus dociles aux injonctions de Moïse. Tout le monde

se rassit et Brisquet se hâta de donner sa démission de personnage mythologique en se glissant à sa place.

— Nous avons, je crois, les moyens de ne pas manquer la somme, dit Catherine, mais ça ne suffit pas; il faut la faire parvenir, et ça presse.

— Je ne la reconnais plus, pensa Pascal, dérouté comme les autres. La voici qui jette les écus à la tête des gens comme si c'étaient des cailloux. Où veut-elle en venir!

Un coup-d'œil d'intelligence de sa femme le rassura, mais ne lui fit rien deviner.

— Il s'inclina devant la supériorité de son chef de file, sans pourtant, toutefois, se défendre d'un soupire adressé en guise d'adieu à son argent.

Les deux jeunes filles, palpitantes et joyeuses, s'étaient levées.

— Rien de plus facile, dit vivement Reinette, que de mettre la somme en route dès ce soir.

— Comment l'entendez-vous? demanda Catherine.

— C'est bien simple. J'accompagnerai M. Pascal à Château-Landon. Donatienne ira avec les voitures à Guercheville. Celle qui recevra l'argent ira droit à Fontainebleau. Une fois là, c'est l'affaire de la poste

mais ne parlent nullement d'une révolution ni de la fuite du président Geffard.

Ajoutons qu'un fait de ce genre, s'il venait à se produire, serait infiniment regrettable. Depuis qu'il occupe le pouvoir, le président Geffard a donné des preuves nombreuses de capacité; dans ce beau pays pour lequel la nature a épuisé ses faveurs, mais que l'imprévoyance anarchique de ses possesseurs actuels a trop souvent ensanglanté, il a commencé la fondation d'un gouvernement régulier et relativement civilisateur; la production a progressé, le commerce s'est étendu. A tous ces points de vue, le maintien de M. Geffard est un fait extrêmement désirable, et nous espérons que le prochain courrier confirmera les nouvelles favorables que nous venons de donner.

Les journaux de New-York du 12 mars publient une longue série de nouvelles du Mexique, qui confirment l'explication que nous avons donnée des opérations militaires dans ce pays, d'après les dernières dépêches télégraphiques.

Juarez avait quitté Zacatecas et s'avancé toujours au Sud, dans la direction de Mexico; il était entré à San-Luis-de-Potosi le 21 février, après que Miramon, le général impérialiste, avait été battu par Escobedo. Juarez, croyant enfin à son triomphe définitif, aurait, d'après les journaux américains, notifié aux puissances étrangères d'accréditer désormais leurs représentants auprès de sa propre personne, et non plus auprès de l'empereur Maximilien.

Celui-ci, cependant, ne croyait pas moins au succès de sa cause que Juarez lui-même. En effet, Maximilien était à Queretaro avec 10,000 hommes partagés en trois divisions, sous les ordres de Miramon, de Castillo et de Méjia. Marquez, qui commandait à Mexico, avait quitté la capitale pour venir remplir, dans l'armée impérialiste, les fonctions de chef d'état-major de Maximilien.

Mexico est gardée par une garnison de 2,000 hommes, qui la défendent contre Porfirio Diaz, dont le quartier-général se trouvait à Huamantla. Le chef libéral avait déjà avec lui 8,000 hommes; mais avant de marcher sur la capitale, il attendait un renfort de 4,000 soldats.

L'empereur Maximilien, espérant que Mexico pourrait tenir assez longtemps contre les ennemis, a quitté cette ville, pour se porter à la rencontre des juaristes, qui descendaient de toutes les provinces du nord, pour venir investir le siège du gouvernement impérial.

En prenant en personne le commandement de son armée, l'empereur Maximilien a lancé une proclamation, dans laquelle il dit :

« Le jour que je désirais voir arriver depuis longtemps est enfin venu, car les obstacles

ont disparu. Libre maintenant des compromis qui me retenaient, je peux obéir à mes sentiments en me mettant à votre tête. »

Les journaux américains prétendent aussi que les ministres étrangers, au Mexique, ont adressé une protestation à l'empereur Maximilien, à propos des meurtres et des vols commis par les chefs impérialistes, et qu'ils ont demandé de nouvelles garanties pour la vie et les biens de leurs nationaux.

Des nouvelles de la Havane du 6 mars annoncent l'arrivée dans cette ville de l'archevêque de Mexico et de plusieurs hauts fonctionnaires attachés autrefois à l'empire mexicain.

La défaite de Miramon par les juaristes est confirmée. Les forces impériales, massées aux dernières dates près de Queretaro, vont se trouver en présence des forces libérales suivantes :

Le corps d'Escobedo, qui est à San-Miguel, à dix-huit lieues du quartier de Maximilien, avec 10,000 hommes environ; le corps de Regules, composé de 4,000 juaristes, et celui de Corona, qui en compte 8,000. Reste à savoir si l'empereur attendra que ces trois corps soient réunis pour leur livrer la bataille qui décidera probablement du sort de l'empire.

L'Union de l'Ouest publie la correspondance suivante, de Vienne, 24 mars :

Un personnage haut placé et auquel je dois déjà bien des renseignements précieux, m'écrit une lettre qui annonce un événement politique d'une grande importance. Je vous transmets cette lettre pour en laisser toute la responsabilité à l'auteur :

« La position de l'Autriche vis-à-vis des Etats européens a subi une modification notable, dont la portée ne vous échappera pas. Je vous donne comme positif qu'un rapprochement entre l'empire des Habsbourg et la Prusse, ces deux ennemis séculaires, a eu lieu. Ce rapprochement, le lendemain d'une guerre sanglante, paraît étrange; cependant si on examine attentivement la situation, on reconnaît qu'il est une conséquence logique des faits. Tant que les deux puissances se disputaient l'influence en Allemagne, une rivalité continuelle entretenant la dissidence, les empêchait de faire la paix; mais maintenant que les armes ont décidé en faveur d'une de ces influences, la réconciliation entre les rivaux de la veille est possible et même naturelle. Quoi qu'il en soit, une entente entre les cours de Berlin et de Vienne, sur une base parfaitement définie, est un fait accompli. Ceci vous explique la tranquillité avec laquelle on a accueilli ici, dans le monde officiel, la nouvelle des traités d'alliance offensive et défensive que la Prusse a conclus avec les Etats allemands du Sud, la Bavière, le Wurtemberg et Bade. Remarquez que ce rapprochement entre l'Autriche et la Prusse s'est opéré avant la publication des traités conclus par la Prusse. Ce

n'est donc pas à l'intimidation produite par ces traités que notre gouvernement a cédé en tendant la main à son vieil adversaire. »

Malgré les preuves que l'auteur de cette lettre m'a données de l'exactitude de ses renseignements, je ne vous communique ces indications que sous réserve.

L'empereur est de retour à Vienne et il paraît qu'on ne l'a jamais vu si gai, si expansif, si plein d'espoir.

On écrit de Turin, le 25 mars, au même journal :

« Nous avons ici un sous-comité d'émigrés romains. Ce sous-comité, différant d'avis avec les sous-comités de Bologne, de Livourne, de Pérouse, un sous-comité d'action à Milan et un embryon de comité d'action à Florence, le sous-comité de Turin, dis-je, avait accepté la direction de ce qu'on appelle le comité national, dirigé à Florence par le député Checchetelli.

« A la suite du voyage de Garibaldi, ou par son conseil, ce sous-comité vient de briser avec M. Checchetelli, par une lettre publique. C'est dire que les émigrés romains de Turin, les plus sages jusqu'ici, veulent, eux aussi, secouer le joug que le ministre leur impose, par l'intermédiaire de M. Checchetelli.

« Cet incident, quoique d'une certaine portée en soi, aurait été négligé par moi probablement, si je n'avais à y rattacher les notions suivantes que je recommande à toute votre attention.

« Dans une assemblée de vingt personnes, à son passage ici, Garibaldi a déclaré que, selon lui, « ce serait une honte pour l'Italie si l'assemblée d'évêques annoncée à Rome pour le 29 juin, avait lieu, à l'état de menace contre l'unité italienne. Quoi! a-t-il dit, nous n'avons plus d'étrangers chez nous, et quelques centaines de soutanes violettes viendraient maintenant nous braver! » Cette impression a passé dans l'esprit de tous les émigrés. Il y a là-dessous une sorte de mot d'ordre. C'est sous cette impression que le sous-comité turinois a brisé avec M. Checchetelli.

« Je sais, d'une manière positive, que le gouvernement italien a de grandes appréhensions à cet égard. Il a fait menacer de supprimer les vingt sous par jour aux émigrés qui protesteraient contre M. Checchetelli. « Qu'on supprime, ont répondu les émigrés, M. Checchetelli paiera les intérêts, et nous serons plus tôt obligés d'aller à Rome! » La situation se tend donc sensiblement.

« M. Ricasoli a fait partir de Florence un certain Romualdo Neggia, l'un des hommes les plus influents de l'émigration romaine, qui avait commencé l'organisation d'une légion.

« Il l'a interné à Mondovi en Piémont. Il se fait maintenant un pèlerinage à Mondovi.

« Les jeunes gens sont d'une exaltation qui,

pour moi, est un avant-coureur d'événements sérieux.

« Garibaldi se mettra-t-il tout de suite à la tête de ce qui va arriver? J'en doute un peu; mais il restera à Florence, au cœur des événements, pour en diriger les débats et pour s'y mêler un peu plus tard.

« Les Turinois sont d'un garibaldisme de plus en plus enthousiaste. On n'entend ici que des notes sur le diapason de Rome ou la mort. On nous annonce Rome pour dans quatre mois. On sera ainsi vengé de Florence. Tous nos députés sont partis dans ces idées.

« P.-S. — Un homme très-avisé me disait hier que, dans sa pensée, l'arrangement très-réel conclu par M. Tonello, pour l'entrée des troupes italiennes sur le territoire pontifical, en cas de poursuites des brigands, avait sur tout un vue l'entrée des garibaldiens. »

La persécution continue de sévir en Pologne avec une fureur inouïe. On se croirait revenu au temps des Huns et des Vandales.

Voici ce que nous lisons dans une lettre qui nous est adressée de Varsovie :

(Union de l'Ouest.)

« La persécution contre la noblesse polonaise et catholique dans les provinces de Volhynie, de Podolie, de l'Ukraine, de la Russie Blanche, et de Lithuanie, est poursuivie avec le même acharnement. Les autorités russes sont implacables à cet égard, et l'on dirait qu'elles sont possédées par l'impatience féroce d'en finir avec les Polonais avant que de graves événements puissent leur donner de la besogne au dehors.

« On a résolu de ruiner la noblesse polonaise afin de la forcer de vendre tous les domaines qu'elle possède depuis des siècles et de s'en aller. De là d'innombrables contributions et confiscations sous divers prétextes, et de spoliations pures et simples, sans que nos gouverneurs prennent la peine de les expliquer ou de les motiver. Il reste très-peu de membres de la noblesse polonaise qui ne soient inculpés, et ils peuvent s'attendre chaque jour à ce que les sbires moscovites trouveront toujours contre eux un prétexte d'inculpation. Une foule de propriétaires nobles sont incarcérés dans les prisons de Gitomir, Kaminiac et Kiev. En ce moment, à la suite de la tournée faite par l'aide-de-camp du gouverneur général, beaucoup de propriétaires sont mandés à Gitomir.

« Un des propriétaires les plus notables de Volhynie, M. Daniel Méjensky, a été déporté à Viatka, et ses nombreux domaines ont été confisqués; un autre grand propriétaire, M. Witoslavsky, dans l'espoir de prévenir la confiscation, a passé un contrat avec un dignitaire russe pour la vente de ses domaines, mais cet espoir n'était qu'une illusion, car le gouverneur général, Berale, a invité ce dignitaire ne pas donner suite à cette affaire, attendu

ou de la diligence.

— Un instant, reprit vivement la fermière, si l'on reçoit de deux côtés ou si l'affaire manque à la fois à droite et à gauche, que se passera-t-il?

— Elle pense à tout! murmura Pascal, qui avait pris son parti d'attendre des éclaircissements.

— C'est juste, c'est juste, chuchota la chambrée.

— Dans le premier cas, dit Catherine, il faut ou courir le risque d'envoyer deux fois la somme, ce qui ne serait pas plaisant pour nous, ou bien se donner des rendez-vous et s'attendre. C'est un retard qui peut faire reculer l'envoi de quatre jours. Or, justement nous sommes aujourd'hui au jour de la malle, et vous savez que pendant le reste de la semaine il n'y aura ni messenger ni courrier. Dans le second cas, ce serait encore pis: il y aurait le temps perdu et pas d'argent. Voici mon plan. Reineette suit Pascal. De Château-Landon, avec l'argent, elle pousse vers Fontainebleau, comme elle peut. Si elle n'a rien, elle fait étape à Nemours au Grand-Cerf, sur la place de l'église. Pendant ce temps, Magloire monte le percheron de l'attelage; en un temps de galop il est de Guercheville au rendez-vous. Le reste va tout seul, et chacun saura à quoi s'en tenir dès ce soir, puisque la consigne sera donnée au Grand-

Cerf. Il n'y aura que nous autres, ici, qui devons attendre jusqu'à demain. Je ne vois qu'un risque, celui de se trouver les mains vides, mais je crois qu'elles seront plutôt deux fois pleines. N'en parlons pas. Qu'en pensez-vous?

— La question était inutile. Le plan fut adopté par acclamation.

— Maintenant il n'y a plus une minute à perdre. Il reste à peine deux heures de petit jour, et, la nuit, la neige trompe et expose les voyageurs, aussi chacun couchera à sa destination.

En un quart d'heure les deux caravanes étaient prêtes à se mettre en route. C'étaient en tout six personnes qui quittaient la ferme; à son tour, le berger tira du côté de l'enclos, accompagné de Brisquet, son auxiliaire ordinaire. Deux filles de basse-cour et d'étable se rendirent à leur ouvrage dans les dépendances qui masquaient des bâtiments à demi-croulants, abandonnés comme inutiles.

Quant à la fermière et à l'orpheline, elles avaient accompagné les deux petites troupes jusqu'au sommet du talus, dont la pente aboutissait aux rives du petit étang. Elles y restèrent jusqu'à ce qu'un pli du terrain s'interposât entre elle et le mouchoir qu'agitait Reineette.

XII. — LA NUIT DU 25 JANVIER.

Au coup de dix heures environ, Donatienne et Catherine, débarrassées des tracas du ménage, se trouvèrent assises en face l'une de l'autre devant le foyer de la cuisine, où brillaient des tisons ardents.

Elles étaient absolument seules, car, après avoir rendu compte des détails de leur tâche, les filles de service avaient gagné leur lit, où déjà elles dormaient du sommeil profond des gens qui se lèvent au chant du coq et se livrent aux rudes travaux de la campagne.

Une lampe à deux branches, suspendue par une chaîne à la tablette de la cheminée, donnait à ses voisines une lumière suffisante; mais ses lueurs tremblotantes, hors d'état de s'étendre vers les extrémités de la salle, laissaient les points éloignés du foyer dans une pénombre où l'œil ne distinguait que des formes indécises.

Donatienne tenait entre ses doigts un travail de couture sur lequel elle avait une peine infinie à concentrer son attention. La joie circulait dans tout son être et rayonnait au-dehors comme une lumière à travers un globe de cristal. Jamais sa physionomie

n'avait revêtu un pareil aspect. Au reflet d'un bonheur inespéré, ses pensées étaient toutes à la confiance et à l'espoir. Elle s'étonnait d'avoir pu envisager d'une façon si lugubre les détails épistolaires qui avaient trait à Germain. Les assurances du médecin prenaient sous l'influence de l'impression générale un caractère de certitude absolue depuis que les conditions imposées étaient en voie de s'accomplir. L'état du blessé devenait à ses yeux une garantie contre les hasards du péril.

Les perplexités de Donatienne ne portaient plus que sur un seul point: renverrait-on Germain en France sur-le-champ, ou faudrait-il attendre l'époque incertaine de sa convalescence? Elle se promettait d'écrire dans la nuit même pour appuyer le premier parti, et d'avance elle élaborait des arguments invincibles.

Après une longue exploration du présent, la songeuse voyait s'ouvrir sur un avenir prochain les plus riantes perspectives. Elle sentait s'évanouir les terreurs que la trame ourdie par les Finot avait jetées dans son âme. Certaine du retour de Germain, elle se sentait rassurée; c'était plus encore, car en imagination elle adressait des défis à ses persécuteurs.

que le délit politique de M. Vitoslavsky est très-grave, et que, par conséquent, ses domaines princiers de Bereséchy doivent être confisqués. L'ancien maréchal de la noblesse de Kamieniec, M. Czosnovsky, a été dénoncé comme recelant des armes et des munitions; une foule de gendarmes et d'agents de police ont été envoyés chez lui, et, après la perquisition la plus minutieuse, n'ayant rien découvert, ils se mirent à détruire les bâtiments de ses fermes innombrables. Ses nombreuses bergeries sont acquises au profit de l'Etat et envoyées dans les provinces éloignées de la Russie. Cette invasion mogole se déchaîne sans relâche depuis deux ans. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la presse s'est réunie jeudi.

On nous assure que les délégués de la presse départementale ont demandé à être entendus par la commission, qui les recevra prochainement.

— L'ouverture de l'Exposition reste toujours fixée au 1^{er} avril, bien qu'il y ait, à ce qu'on assure, de grands efforts à faire pour que tout soit prêt à l'époque annoncée. Dix mille ouvriers sont actuellement occupés dans l'intérieur du Palais, et les travaux sont poussés avec une activité fiévreuse. On dit que l'Empereur et l'Impératrice assisteront à l'inauguration de l'Exposition; on parle aussi d'un discours de l'Empereur. Enfin on croit que la cérémonie aura lieu à midi sans grande pompe. Il serait même possible, me dit-on, que l'inauguration une fois faite, le palais restât encore fermé pendant plusieurs jours pour compléter l'installation des produits et les aménagements intérieurs.

— On annonce la prochaine apparition d'une brochure intitulée : *l'Armée française en 1867*, et qu'on attribue au général Trochu. Cette brochure qui est dédiée au maréchal Bugeaud, est, paraît-il, une critique assez vive du nouveau projet de loi sur la réorganisation de l'armée. Du reste, cette question ne va pas tarder à faire éclore une foule de publications. On en a vu une qui s'annonce sous ce titre piquant : *l'Armée; par un bourgeois*.

— Dans le consistoire tenu à Rome, le 27 mars, le Pape a prononcé une allocution dans laquelle il a manifesté son intention de canoniser la bienheureuse Germaine Cousin lors du prochain consistoire qui sera tenu au mois de juin.

Sa Sainteté a préconisé ensuite M^{sr} Colombiano, archevêque de Milan; M^{sr} Landriot, archevêque de Reims; M^{sr} Lavigerie, archevêque d'Alger; M^{sr} Ballerini, ex-archevêque de Milan.

Sur cette pente, la jeune fille retrouvait avec joie le chemin des souvenirs. Un séduisant mirage encadrant d'arabesques fleuries les joies et les promesses du présent. Elle se revoyait pendant la période heureuse où tout souriait à ses espérances. C'était la moisson commençant aux lueurs roses des matinées d'été avec ses fatigues oubliées dans le repos, ses fêtes terminales avec les voitures pavoisées de houx et de rubans flottants. C'était la fenaison dans la prairie parfumée, avec les hautes herbes vertes sillonnées par les eaux cristallines et mélodieuses du ruisseau au bord duquel elle s'était si souvent assise à l'ombre des saules et des massifs de noisetiers. A son tour, dans les lointains, se présentait le tableau de la vendange avec son tintamarre entraînant; les maillets frappant en cadence le merrain des tonneaux; les apostrophes anonymes à travers les rideaux de pampres; les appels sonores des coryphées de la cueillette réclamant le collecteur des paniers pleins; c'étaient la grappe mordue à belles dents aux dépens du pressoir, les repas sur un tapis d'herbe au pied des buissons, les chansons jetées à perte d'haleine dans le cercle des farandoles exécutées autour des tonneaux où bourdonnaient les premières notes de la fermentation; c'était enfin le re-

Après avoir nommé un patriarche d'Alexandrie *in partibus*, le Saint-Père a encore préconisé 21 évêques dont 4 Français, 1 Hongrois et 16 Italiens.

— Un télégramme de Londres, du 28 mars, annonce que la grève des mécaniciens et conducteurs du chemin de fer de Londres à Brighton est terminée.

On signale de Gibraltar, en date du 21, l'arrivée de la frégate française la *Pomone*, venant de Vera-Cruz et se rendant à Oran.

— Nous lisons dans *l'Opinion Nationale* :

« Après le fusil à aiguille, voici apparaître à l'horizon guerrier le fusil électrique. C'est une invention de M. Martin Brettes, commandant dans le corps de l'artillerie de la garde.

» L'inventeur en a donné une description dans la dernière réunion de l'Association scientifique de France. L'appareil électrique de l'arme est logé dans la culasse et consiste en une petite pile qui, au moyen d'un ressort, est mise facilement en communication avec une cartouche spéciale. Au milieu de la charge de poudre qui supporte la balle ou le plomb se trouve une tige métallique faisant saillie à la base. Un simple mouvement du doigt suffit pour amener le contact de la pile et de la cartouche.

» Jusqu'à présent, le fusil électrique de M. Martin de Brettes n'est considéré que comme arme de luxe et de chasse. Les lapins seront bien fiers de cette attention de la science. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La crise monétaire de 1863-1864, qui a sévi principalement à Paris et à Londres, a vivement préoccupé l'opinion publique, et pour prévenir le retour de semblables calamités, le gouvernement a ouvert une enquête et présenté un questionnaire portant 42 numéros.

M. Louvet, maire de Saumur et député de notre arrondissement, a abordé ce travail et a développé, avec tout le talent d'un habile financier, les questions du programme.

M. Louvet présente, suivant lui, quelles ont été les causes de la crise de 1863-1864. Il est conduit, naturellement et en suivant même le programme, à parler de la monnaie fiduciaire, de son utilité, des établissements qui émettent des monnaies fiduciaires. Puis notre député traite du fonctionnement de la Banque de France. De cette étude se déroulent les moyens qui paraissent le plus propres à prévenir le retour de semblables crises.

Ce mémoire, rempli de judicieuses considérations, vient d'être imprimé à l'Imprimerie impériale, et sera lu avec intérêt par toutes les personnes qui s'occupent des questions financières.

La *Liberté* en annonçant le départ pour Saïgon de M. des Varannes, officier d'ordonnance de l'Empereur, ajoute ces lignes :

tour par couple de chacune de ces expéditions champêtres.

Il est vrai qu'à travers les épis des gerbes, les hautes herbes de la prairie et le feuillage jaunissant des vignes, la réverie de l'orpheline entrevoyait les visages ouverts et épanouis des parents et des amis. A quoi bon ajouter que le souvenir de l'absent s'encadrerait au milieu de cette riante fantasmagorie!

Catherine, de son côté, n'avait pas plus que Donatienne la tête et la main à la quenouille. Ses yeux ardents se voilaient parfois et devenaient ternes, pour raviver un moment après leurs étincelles. Sa figure, comprimée depuis le matin, sous le masque de l'obséquiosité ou de la bienveillance, se dilatait librement, comme un ressort trop tendu; elle était revenue brusquement à ce compromis entre la ruse, la violence et la résolution qui la caractérisaient.

Du reste sa pensée, rivée à une détermination unique et inexorable, ne pouvait se refléter dans un miroir plus sincère. Quelquefois un sourire aigre et blessant grimaçait sur ses lèvres minces et incolores; à d'autres instants ses yeux semblaient s'arrêter avec complaisance sur les béates expressions de la physionomie de Donatienne. Elle devinait, à travers les transparences de ce beau visage, toutes les exal-

« M. des Varannes va être vivement regretté dans le monde parisien, où la franchise et la gaieté de son caractère, jointes à la finesse pétillante d'un esprit hors ligne et toujours bienveillant, lui ont fait de nombreux amis. M. des Varannes est connu dans la marine par plusieurs traits de courage remarquable. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, le 29 mars, 10 h. matin.

Une crue se manifeste sur la Loire; on présume que le maximum sera de 3 m. 50 c. à Orléans, et qu'il aura lieu le 30, vers une heure du soir.

La rivière du Cher est également en crue; on pense que le maximum pourra être de 2 m. 80 c. à Saint-Aignan, et qu'il aura lieu le 30, vers 11 heures du soir.

La rivière de la Vienne est en crue; le maximum a été de 1 m. 70 c. à Châtellerault, le 27, vers 6 heures du soir.

La Loire marque, au pont d'Orléans, 2 m. 48 c., croissante.

Le convoi et l'enterrement de M^{me} V^e DE FOS-LETRÉUILLE auront lieu demain dimanche, 31 mars, à 4 heures du soir, à l'église Saint-Pierre.

La famille prie ses amis et connaissances qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de vouloir bien y assister.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

DÉMISSION DE M. WALEWSKI.

Cette démission a été annoncée vendredi à MM. les députés, à l'ouverture de la séance, par M. le comte Waleswki, dans les termes suivants :

« Messieurs, je tiens à annoncer moi-même à la Chambre que j'ai donné ma démission de président du Corps-Législatif.

» Ce n'est pas sans un vif regret que j'ai pris cette résolution; mais c'est dans un intérêt supérieur d'union et de concorde que j'ai dû renoncer à l'honneur de vous présider.

» Permettez-moi de vous remercier du concours bienveillant que j'ai trouvé sur tous les bancs de cette Chambre indistinctement.

» Aux termes du règlement, j'invite M. le vice-président Schneider à vouloir bien me remplacer au fauteuil. »

Après lecture de cette communication, M. le comte Waleswki a quitté le fauteuil. Il a été immédiatement entouré par la plus grande partie des députés, et il a reçu de ses collègues les témoignages des plus sympathiques regrets.

Nous reviendrons sur ce fait parlementaire si imprévu et si important.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

tations du cœur et de l'esprit.

Elle s'en réjouissait de manière à effrayer le regard qui eût pu surprendre le motif de sa satisfaction.

Cependant il s'opéra instantanément une révolution dans l'extérieur de Catherine. La figure véritable disparut sous le vernis d'une bienveillance dangereuse; le regard s'amollit et sa voix s'insinua dans les notes les plus mielleuses.

— Je vois que tu es heureuse, ma fille, dit-elle en rompant le silence qui régnait dans la salle.

Cette question inattendue fit tressaillir l'orpheline uniquement parce que du rêve elle la ramenait à la réalité.

— Je voudrais pouvoir vous dire combien, mais c'est impossible.

— Je comprends, ta figure en dit plus que tu ne pourrais raconter; c'est comme lorsqu'on a une rançune sur le cœur; tous les mots du monde ne sauraient la dépeindre.

La jeune fille fit un geste dubitatif, qui signifiait : « Je ne sais pas. »

(La suite au prochain numéro.)

LETTRES PARISIENNES.

Mars 1867.

En dépit des assertions contraires et malgré le pessimisme peu patriotique de certaines gens, l'Exposition ouvrira le 1^{er} avril. Paris est sous les armes : tout est prêt pour recevoir dignement les hôtes que va lui envoyer la France et l'étranger. Nous nous proposons, une fois l'Exposition ouverte, d'être pour le passant un guide sûr et consciencieux au milieu de toutes les amorces diverses du commerce parisien.

Pour le moment, contentons-nous de vous parler photographie. Aussi bien les photographes sont-ils la première industrie dont on rencontre des spécimens en arrivant à Paris; à chaque coin de rue il en surgit un : il n'est donc pas indifférent de vous indiquer une maison sérieuse qui collabore véritablement avec le soleil et à laquelle vous puissiez confier en toute sûreté le soin de votre ressemblance, nous voulons parler de la maison Disdéri.

Elle est trop connue pour que nous en fassions l'historique; depuis longtemps honoré du titre de photographe de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, M. Disdéri a été dernièrement appelé à Madrid pour faire les portraits de la reine d'Espagne et de sa famille; plus récemment encore, il vient de créer deux établissements importants à Londres, et la reine d'Angleterre l'a chargé, non-seulement d'exécuter sa photographie et celle de tous les siens, mais encore de reproduire les vues principales de ses palais et de ses villas.

Disdéri s'est acquitté de ces travaux artistiques avec une habileté si merveilleuse, que S. M. lui a accordé le brevet de la cour.

Ceci dit, nous tenons à vous faire savoir que M. Disdéri est de retour à Paris, dans son bel établissement du boulevard des Italiens, 8, où il opère lui-même. Un personnel nombreux et une direction intelligente y assurent à la clientèle la prompte exécution de leurs commandes.

Mais, — me dira-t-on, — tant de célébrité se paye. Les prix de la maison Disdéri doivent être en raison de son importance et de l'habileté de son chef?

C'est une erreur : Disdéri et C^{ie} n'ont pas commis la faute d'exagérer leur tarif, et il n'en coûte pas plus de faire faire son portrait chez eux, c'est-à-dire dans un des premiers établissements de Paris, que chez tel ou tel photographe de second ordre.

Nous le répétons, nous croyons rendre un véritable service aux voyageurs qui vont affluer à Paris, en leur signalant cette maison exceptionnelle sous tous les rapports, d'autant mieux que pour les décider nous n'avons qu'à leur conseiller une simple visite dans les salons de Disdéri.

C'est un vrai musée d'épreuves hors ligne, de portraits de grandeur naturelle; toutes les célébrités de Paris y défilent en une heure sous les yeux de l'étranger curieux de rapporter l'image de ceux dont il lit les œuvres. A ces dilettantes, je recommanderai une collection hors ligne : la *Biographie des Contemporains*, cinq petits volumes contenant cent vingt-cinq portraits avec texte biographique, où figurent naturellement les notabilités de ce genre.

Je ne dois pas non plus passer sous silence une des plus importantes spécialités de Disdéri, la *photopinture* : l'épreuve photographique est agrandie, fixée sur la toile, et en une ou deux séances, le peintre arrive à une ressemblance que n'a jamais pu obtenir la peinture à l'huile.

En voilà plus qu'il n'en aurait fallu, il y a deux cents ans, à M. Disdéri pour être brûlé vif; en voilà assez pour que les galeries du boulevard des Italiens, 8, deviennent en raccourci le rendez-vous des quatre-vingt-neuf départements de la France et des trente-trois Etats de l'Europe, sans compter l'Amérique, l'Asie et le reste.

Z. D.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

INTERDICTION.

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de Saumur, le vingt-et-un mars mil huit cent soixante-sept, enregistré,

Ledit jugement rendu à la requête de M. Joseph Boussicault, propriétaire, demeurant au Coudray-Macouard, ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur,

Contre M^{lle} Madeleine Charbonneau, sans profession, demeurant à la Motte, commune d'Artannes, défailante;

Il résulte que cette demoiselle a été interdite de l'administration de sa personne et de ses biens, et que le sieur Joseph Mahou, propriétaire, demeurant au Coudray-Macouard, a été nommé administrateur provisoire, jusqu'à ce qu'il soit pourvu à sa tutelle.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-neuf mars mil huit cent soixante-sept.

(190) BEAUREPAIRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BEAUMONT.

Les créanciers de la faillite du sieur Beaumont, pépiniériste, demeurant à Doué, sont invités à remettre dans le délai de 20 jours, à M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, leurs titres de créances, accompagnés de bordereaux sur timbre, indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu le 1^{er} mai prochain, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M^e DABURON, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Le dimanche 7 avril 1867,

En l'étude et par le ministère dudit notaire,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Ayant appartenu à M^{me} THIBAUT,

§ 1^{er}. — Commune de Brézé.

1° Vingt-cinq ares 76 centiares de terre, au Chiollays, joignant au nord Courault et l'article ci-après, au midi Pasquier et Fargetton, au levant Dalençon et autres, au couchant Fouassier et Louis Gaspault.

2° Cinq ares 76 centiares de terre en sainfoin, au même lieu, joignant au nord Pierre Volland, au midi l'article ci-dessus et Fouassier, au levant Courault et autres, au couchant Fouassier et autres.

3° Cinq ares 92 centiares de terre en guéret, au même lieu, joignant au nord M. Volland, au midi Hurtault dit Pévillon et M. Volland, au levant Jean Esnault, au couchant Fouassier.

4° Six ares 92 centiares de terre en trèfle, au Champ-Seguin, joignant au nord Eveillard, au midi Jean Esnault, au levant Prestreau, au couchant Boutault, des Belles-Caves.

5° Soixante-dix centiares de terre, plantés de deux rangs de vigne, au même lieu, joignant au couchant et au midi M. Louis Volland.

6° Treize ares 11 centiares de terre et vigne, au Terrage, joignant au nord Jean Moreau, au midi Caillard et M. Fargetton.

7° Six ares 52 centiares de terre en blé froment, au Carrefour-de-Lalan, joignant au nord le représentant de M. Jestrie, au midi le chemin de l'église à la Grande-Fontaine, au couchant Fargetton fils.

8° Douze ares de terre, au Châ-

teau-Simon, lieu dit aussi Pissot, traversé par un petit chemin, joignant au nord Maurice et autres, au midi le Ruisseau de la Grande-Fontaine, au levant Moreau, au couchant M. Louis Volland.

9° Dix ares 8 centiares de terre; au Champ-de-Belle-Vue, joignant au nord M. de Brézé, au midi M. Eveillard, au levant Chevallier, de Grandfond, au couchant M. de Brézé et Martin Leproust.

10° Sept ares 58 centiares de vigne, aux Alaudaises, joignant au nord Cassegrain, au levant Moreau et le chemin, au couchant Gentil.

11° Un clos de vigne, appelé le Clos-de-l'Arillon, contenant 1 hectare 22 ares, joignant des chemins, MM. Volland, Jean Esnault et autres.

12° Treize ares 50 centiares de terre, à la Plaine-de-la-Casse, joignant au midi Alexandre Gautier, au couchant Dubois.

13° Quarante-quatre ares de terre, avec 6 rangées de vigne, à Belair, joignant au nord le chemin de Brézé à Fontevrault, au midi René Victor, au levant Patry et autres, au couchant Courault et Biard.

14° Quinze ares 31 centiares de vigne, en Bourienne, joignant au couchant Vallet, au levant et au nord Bastard.

15° Un hectare 80 ares 27 centiares de terre et vigne, à la Missonnerie, joignant au couchant Boux, au midi Leproust et Bompas, au levant Deruet, au nord Hurtault et autres.

16° Six ares 16 centiares de vigne, situées à la Bâte, joignant au midi Boutet, au levant le chemin, au nord Moreau, au couchant M^{lle} Couscher.

17° Cinq ares 58 centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord Moreau, au levant le chemin, au couchant Dubois.

18° Quatorze ares 65 centiares de vigne, en Dintrée, joignant au midi Gautier, au couchant le même et M. Gigot, au nord Jean Esnault.

19° Soixante ares 11 centiares de vigne, à la Grande-Paleine, joignant au nord la Rue-aux-Sureaux, au couchant Maslin, au levant la veuve Ricasseau.

§ 2. — Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

20° Quarante-deux ares 52 centiares de terre, en Vilaise, joignant MM. Marquet et Ribert.

§ 3. — Commune d'Espieds.

21° Treize ares 57 centiares de terre, à la Petite-Fontaine, joignant au levant Hardouin, au couchant Beau.

22° Vingt-sept ares 50 centiares de terre, au même lieu, joignant au levant Boux, au couchant Florent Gaspault.

23° Vingt-cinq ares 5 centiares de terre et vigne, aux Cruches, joignant au nord Biaille et autres, au midi le même, au levant Pichault au couchant M. Couscher, mur mitoyen entre.

24° Dix ares 9 centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord Babin et Moreau, au midi le chemin de Bizay au bois, au levant Moreau.

S'adresser, pour traiter, même avant la vente, à M. BRETONNEAU, propriétaire et maire de Vernoux-en-Gastine, qui se trouvera en l'étude dudit M^e DABURON, le 7 avril 1867; soit à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay; soit audit M^e DABURON. (192)

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Située à Saumur,

Place du Chardonnet, n° 6, dépendant de la succession de M. et M^{me} Rapart.

Cette maison joint au levant le Chardonnet, au midi et au couchant la maison des héritiers Rebeilleau, au nord des dépendances de l'Ecole de cavalerie.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (134)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 4 avril 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, chez M. Bizot, vétérinaire, rue Saint-Nicolas, à l'infirmerie de l'Ecole de cavalerie, à la vente publique, aux enchères, de son mobilier.

Il sera vendu :

Canapé, chaises de salon, fauteuils, guéridon, pendule, glaces, poêles, fourneaux, tables, commode, secrétaire, bois de lit acajou, lits de fer, armoire, vins blancs, bouteilles et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

DE MATÉRIEL

Pour liquidation de société.

Le dimanche 7 avril 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à la Verrerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 2 kilomètres de Saumur, à la vente publique, aux enchères, de tout le matériel.

Il sera vendu :

20,000 briques réfractaires, environ 80 tombereaux de terre pour la fabrication des briques et pots, 300 tombereaux de sable, 14 grands creusets pour fondre le verre, quantité de moules à bouteilles et tous les outils servant à la fabrication, un manège avec engrenage pour broyer, enclume, étaux, marteaux, tenailles, hectolitres en fer, une belle forge volante nouveau système, barres d'acier, plusieurs grands coffres, bois de charpente et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 8 avril 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} Arsène BOUTET, veuve de M. Julien TESSIÉ DES SABLONS, propriétaire à Saumur, rue de la Petite-Bilange, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Consoles, glaces, fauteuils, bergères, bureau-applicques et flambeaux Louis XV et Louis XIV, grande quantité de belles porcelaines et faïences antiques, vaisselle en étain, beaux tableaux à l'huile, groupes en stuc, six belles statues de deux mètres de hauteur, avec piédestal en pierre dure, pour parc ou jardin, une très-grande quantité de livres de différents ouvrages anciens, consoles et tables de salle à manger, porcelaine, cristaux, grande quantité de bonne literie, draps, serviettes, nappes et essuie-mains, plusieurs rampes de balcon en fer, carreaux en pierre de Tonnerre, beaucoup de fer, plomb et cuivrie, beaucoup de bois de charpente, grande quantité de vins en bouteilles, en poinçons et en tonnes, de 1822, 1834, 1846, 1858, 1859, 1861 et 1862. 15 beaux orangers et citronniers en caisse, lauriers, etc. Belle batterie de cuisine, bouteilles et fûts vides, bois à brûler et autres objets.

Ordre et conditions de la vente :

Lundi et mardi : Literie, linge, meubles, batterie de cuisine, fer, cuivrie, bois de charpente, plomb, etc.;

Mercredi : Meubles, porcelaine et faïence antiques, tableaux, statues,

bibliothèque, orangers, vins vieux en bouteilles;

Jeudi et vendredi : continuation du mobilier.

Il sera fixé un jour pour les vins en tonnes et poinçons de la cave de Sonzay.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 28 Avril 1867, à midi,

A Saumur, en l'étude de M^e TOUCHALEAUME.

Premier lot.

UNE VASTE MAISON, entre cour et jardin, autrefois occupée par M^{me} TESSIÉ-BOUTET, rue de la Petite-Bilange, n° 10, joignant la rue de la Fidélité, la rue de la Petite-Bilange, le quai Saint-Nicolas et l'Etat.

Mise à prix. . . 40,000 fr.

Deuxième lot.

UN GRAND TERRAIN propre à bâtir, contenant 1,473 mètres 60 centimètres carrés, à l'angle des rues du Pavillon et de la Maréchalerie.

Mise à prix. . . 8,000 fr.

On adjugera sur une seule enchère.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Pour plus amples détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (196)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Deux hectares 20 ares de pré, dans la prairie de la Roche, commune de Bagneux.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

A VENDRE

PLUSIEURS

JUMENTS POULINIÈRES,

A Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M^{me} CHENUAU. (184)

A VENDRE

UNE

VASTE MAISON

Occupée par M^{me} veuve LE BRECO, A l'angle de la rue du Temple et de la rue Traversière.

Cette maison comprend : au rez-de-chaussée, chambre à cheminée, salle à manger, cuisine; au-dessus, plusieurs chambres à feu, grand salon; le tout parqueté en bois de chêne; belles mansardes et vastes greniers.

Cour avec pompe, cave, serre-bois, écurie à 4 chevaux, remise, etc.

S'adresser à M. LESAGE-LE BRECO, rue du Palais-de-Justice, n° 6, ou à M^e LEROUX, notaire. (158)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, occupée par M^{me} veuve François Lambert.

S'adresser audit M^e LEROUX.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON BOURGEOISE

Et propre au commerce,

Cave, écurie, cour, magasin, le tout situé rue de la Petite-Bilange, n° 4, anciennement occupée par M. Victor Morin.

S'adresser à M. POULET, avoué, Grand'Rue, n° 10, syndic de la faillite. (163)

A LOUER

Présentement,

MAISON AVEC JARDIN

REMISE ET ÉCURIE,

Rue du Palais-de-Justice, n° 5.

S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, n° 14. (107)

UNE DEMOISELLE, accoutumée à l'enseignement et munie d'un brevet de capacité, désirerait avoir quelques élèves pour leçons particulières, soit chez elle, soit en ville.

S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 MARS.			BOURSE DU 29 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 10	»	» 10	69 15	» 05	»
4 1/2 pour cent 1852.	97 90	» 30	»	98	» 10	»
Obligations du Trésor.	467 50	»	»	466 25	»	1 25
Banque de France.	3560	10	»	3537 50	»	22 50
Crédit Foncier (estamp.).	1467 50	»	2 50	1467 50	»	»
Crédit Foncier colonial.	598 75	»	»	595	»	3 75
Crédit Agricole.	617 50	»	2 50	617 50	»	»
Crédit industriel.	650	7 50	»	645	»	5
Crédit Mobilier.	460	2 50	»	455	»	5
Comptoir d'esc. de Paris.	770	5	»	770	»	»
Orléans (estampillé).	920	2 50	»	915	»	5
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1177 50	»	»	1177 50	»	»
Est.	545	1 25	»	547 50	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	927 50	1 25	»	927 50	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	580	5	»	577 50	»	2 50
Ouest.	576 25	»	2 50	575	»	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1615	»	»	1615	»	»
Canal de Suez.	370	»	»	370	»	»
Transatlantiques.	452 50	5	»	455	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0.	54 25	» 20	»	54 15	»	10
Autrichiens.	412 50	1 25	»	412 50	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	415	1 25	»	418 75	3 75	»
Victor-Emmanuel.	78	8	»	80	2	»
Romains.	85	1	»	82	»	3
Crédit Mobilier Espagnol.	300	7 50	»	291 25	»	8 75
Saragosse.	108 75	»	2 50	111 25	2 50	»
Séville-Xérès-Séville.	32	2	»	32	»	»
Nord-Espagne.	97	»	»	100	3	»
Compagnie immobilière.	300	»	»	277 50	»	17 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	319	»	»	318 50	»	»
Orléans.	313	»	»	313	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	310	»	»	310 50	»	»
Ouest.	309	»	»	309	»	»
Midi.	309 75	»	»	309 50	»	»
Est.	310 75	»	»	311	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le